

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HATTSTATT DE LA SEANCE
DU LUNDI 31 MARS 2025**

Le lundi trente-et-un mars deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, sur convocation de Mme le Maire en date du 24 mars, le conseil municipal de la Commune de Hattstatt s'est réuni à la Maison des associations, 9 rue du Bourgrain, la Mairie étant inaccessible pour travaux, sous la présidence de Madame Marie-José FURSTENBERGER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

MMES. Marie-José FURSTENBERGER, Martine ZOLLER-LOISON, Sandrine LOCHERT, Cindy KUHN,
MM. Jean-Marc MEYER, Jean KNAUS, Claude SOURICE, Philippe HERQUE, Stéphane OLIVIER, Stéphane SALCH, Tristan TRAWALTER

Nombre de membres absents excusés : 0

Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 4

Isabelle MANTEAUX qui a donné procuration à Martine ZOLLER-LOISON
Corinne KAUFFMANN qui a donné procuration à Stéphane OLIVIER
Agathe KIENNER qui a donné procuration à Marie-José FURSTENBERGER
Solange CARRET qui a donné procuration à Jean KNAUS

Nombre de membres absents non excusés : 0

Assiste à la séance :

Manon JACOB, Secrétaire générale de mairie

Madame Marie-José FURSTENBERGER ouvre la séance à 19 heures 30 et salue bien cordialement les membres présents.

Elle sollicite l'ajout de deux points supplémentaires.

Point 17 : Crédits scolaires 2025

Point 18 : Protection sociale complémentaire – Approbation de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance

ORDRE DU JOUR

- 1°) Désignation du secrétaire de séance
- 2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2025
- 3°) Compte-rendu des commissions communales
- 4°) Compte-rendu des représentations extérieures
- 5°) Compte administratif du service assainissement 2024
- 6°) Compte de gestion du service assainissement 2024
- 7°) Affectation du résultat 2024 du service assainissement
- 8°) Budget primitif 2025 du service assainissement
- 9°) Compte administratif du budget principal 2024
- 10°) Compte de gestion du budget principal 2024
- 11°) Affectation du résultat 2024 du budget principal
- 12°) Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025
- 13°) Subventions diverses
- 14°) Budget primitif principal 2025
- 15°) Lot de chasse n°2 – Agrément de permissionnaires
- 16°) Déclaration d'intention d'aliéner
- 17°) Crédits scolaires 2025
- 18°) Protection sociale complémentaire – Approbation de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance
- 19°) Divers

POINT N°1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame FURSTENBERGER rappelle que l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.

Conformément aux pratiques antérieures et afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus de séances, il est proposé d'affecter à cette tâche la secrétaire de mairie, Madame Manon JACOB.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

POINT N°2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2025

Madame FURSTENBERGER rappelle que le procès-verbal de la séance du 10 février 2025 a été transmis à tous les membres.

Aucune observation n'est formulée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 10 février 2025.

POINT N°3 : COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Commission de l'Urbanisme du 31/03/2025**

M. Jean KNAUS présente le compte-rendu de la commission :

- DP 25 B 0003 – 10 rue Ackerhof – Changement des fenêtres et porte d'entrée ; Avis favorable (sous réserve avis ABF)
- DP 25 B 0004 – 26 rue des Seigneurs – Installation d'un générateur photovoltaïque sur le pan de toiture ; Dossier annulé
- DP 25 B 0005 – 2 rue de la Croix – Ravalement des façades ; Avis favorable (sous réserve avis ABF)
- DP 25 B 0006 – 17 rue de Wiggensbach – Installation d'une clôture en grillage rigide et d'un abri de jardin ; Avis favorable
- DP 25 B 0007 – 2 rue du Bourgrain – Ravalement des façades et pose de volets roulants à l'étage ; Avis favorable (sous réserve avis ABF)
- DP 25 B 0008 – 4 rue de la Croix – Ravalement des façades ; Avis favorable (sous réserve avis ABF)
- DP 25 B 0009 – 3 rue du Schauenberg – Création d'une clôture grillagée sur mur béton ; Avis favorable

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu de cette commission.

POINT N°4 : COMPTE-RENDU DES REPRESENTATIONS EXTERIEURES

- **Comité syndical du SIEPI**

Compte-rendu de Martine ZOLLER-LOISON et Jean KNAUS

Réunion du 05/03 :

Vote pour l'intégration de 4 nouvelles communes (Meyenheim, Ensisheim, Munwiller et Réguisheim) à compter du 01/01/2026. Le transfert se fait uniquement pour la distribution d'eau potable. Le personnel technique en charge de la gestion du réseau sera repris par le SIEPI.

Réunion du 19/03 :

En amont, les élus ont discuté avec le Président d'un éventuel transfert de la compétence Assainissement au SIEPI.

La réunion portait sur une séance budgétaire. Les chantiers en cours et à venir ont été présentés. Il reste notamment des compteurs à remplacer sur la commune de Sundhoffen ainsi que le nettoyage des réseaux.

- **Comité syndicat Syndicat de la Lauch 20/03/2025**

Compte-rendu de Claude SOURICE

Opérations en cours et programmation 2025 : « j'ai demandé à ce que le sentier pédagogique arrêté à la hauteur de Pfaffenheim puisse faire l'objet d'une étude pour le prolonger jusqu'au Herrlisheim et reprendre le chemin piétonnier ou cycliste le long de la Lauch. Une médiation serait proposée aux chasseurs de cette commune de Pfaffenheim pour lever le veto de ceux-ci et de trouver ensemble un us et coutumes afin de tranquilliser les chasseurs et permettre aux enfants des écoles des communes environnantes de découvrir ce sentier pédagogique. »

La cotisation 2025 pour Hattstatt s'élèvera à 2179 €.

Au point D : « Au cours de cette réunion, des opérations programmées restent à réaliser et en particulier à Voegtlinshoffen : étude géotechnique pour la réalisation du bassin de rétention opération 2022/2590. Les communes voisines ont accepté le projet »

Au point 5 du F : « La station n'a pas encore fonctionné en 2024. Elle devrait reprendre à produire après une réparation en cours sur le prototype. »

- **Comité directeur du SMITEURTC du 18/03/2025**

Compte-rendu de Claude SOURICE

Le Compte financier de 2024 présente un solde d'exécution positif de 163 303.87 € au titre de la section d'exploitation et un solde négatif en section d'investissement de -249 427.56 €.

Le compte exploitation est marqué par une forte baisse des dépenses d'électricité (-22.19% par rapport 2023) mais demeure élevé 14% des dépenses réelles. Toutes les autres charges ont été maîtrisées, les taux d'exécution sont bons et conformes à nos attentes.

En section d'investissement, 272 200 € ont été investis pour la mise aux normes de la station mais les travaux sont encore loin d'être terminés. Tous les détails seront en mairie après le compte rendu adopté.

Les orientations budgétaires 2025 ont été votées. Un objectif de dépenses a été fixé à 1 025 000 € et un nouveau contrat de fournisseur d'électricité a été signé au 1 janvier 2025 conclu par l'Ugap auprès d'Engie. Les autres frais sont relativement stables avec une hausse de 2% environ

En section d'investissement, le total des investissements avec les reports de 2024 s'élèvera à 463 800 €. Il est prévu notamment : la mise en conformité du système d'assainissement, l'assistance à maître d'ouvrage projet de révision du schéma directeur, divers achats

améliorations et renouvellement, amélioration de l'antibélier à Hattstatt et divers. Le budget investissements est retenu à hauteur de 71 890 €.

Le comité directeur a validé l'installation de panneaux photovoltaïques sur le site d'Eguisheim avec une économie de 6 000 € d'électricités, le retour sur investissement sera au bout de 14 ans avec le prix actuel d'électricité. Coût d'investissement TTC de 87 900 €.

J'ai demandé en tant que représentant de la commune d'Hattstatt de suggérer de mener la même étude sur le site d'Hattstatt, celle-ci a été validée par le SMITEURTC.

- **Assemblée générale du Conseil de Fabrique 28/02/2025**

Compte-rendu de Martine ZOLLER-LOISON

Le conseil de fabrique est à la recherche de membres. La campagne de dons annuelle pour le chauffage de l'église a compté 58 donateurs.

De manière générale, on observe une baisse des dons relatifs aux quêtes.

- **Communauté de Communes CC PAROVIC**

Compte-rendu de Marie-José FURSTENBERGER

Il est prévu la mise en place de poubelles de 240 L pour les déchets recyclables (plastique/cartons) en remplacement des actuels sachets jaunes, à compter du mois de juillet afin de réduire les coûts et d'améliorer les conditions de collecte.

POINT N°5 : COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2024

Dans le cadre de l'examen du compte administratif, Madame le Maire propose de désigner Mme Martine ZOLLER-LOISON pour assumer la présidence pendant le présent point. Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Mme Martine ZOLLER-LOISON – 1^{ère} adjointe, présente le compte administratif 2024 du service assainissement qui a été joint à l'ordre du jour et qui a été examiné par la Commission des finances le 25 mars 2025.

Les résultats de ce compte administratif se résument comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses	107 029,72 €
Recettes	93 317,63 €
Solde d'exécution : Déficit de	- 13 712,09 €
Report de l'excédent 2023	3 103,55 €
Solde d'exécution cumulé : Excédent de	- 10 608,54 €

Section d'investissement :

Dépenses	46 €
Recettes	22 507,02 €
Solde d'exécution : Excédent de	22 461,02 €
Report de l'excédent 2023	207 278,07 €
Solde d'exécution cumulé : Excédent de	229 739,09 €

RESULTAT GLOBAL CUMULE :**Excédent de 219 130,55 € (- 10 608,54 € + 229 831,09 €)**

Madame Marie-José FURSTENBERGER, Maire, ne participant pas au vote, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le compte administratif 2024 du service assainissement.

POINT N°6 : COMPTE DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2024

Madame FURSTENBERGER, Maire, informe le conseil que le compte de gestion de l'exercice 2024 établi par le Trésorier de Colmar fait apparaître une parfaite concordance avec les montants des mandats et des titres émis en 2024 par la commune.

La balance de clôture est identique à celle du compte administratif 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2024 du service assainissement du SGC de Colmar.

POINT N°7 : AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Madame FURSTENBERGER, Maire, rappelle que le compte administratif 2024 du service assainissement fait apparaître les résultats suivants :

Section	Reports de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2024	Solde d'exécution 2024 (Résultat de clôture cumulé)
Exploitation	3 103,55	- 13 712,09	- 10 608,54
Investissement	207 278,07	22 461,02	229 739,09
TOTAL	210 381,62	8 758,93	219 130,55

Aucun montant n'est affecté à la couverture de la section d'investissement (compte 1068).

Les résultats de clôture de l'exercice 2024 pourront s'inscrire au budget primitif 2025 du service assainissement de la façon suivante :

- D 002 - Déficit d'exploitation reporté 10 608,54 €
- R 001 - Excédent d'investissement reporté 229 739,09 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, approuve à l'unanimité ces propositions.

POINT N°8 : BUDGET PRIMITIF 2025 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Madame ZOLLER-LOISON, 1^{ère} adjointe, présente le budget primitif 2025 du service assainissement qui a été étudié par la commission des finances le 25 mars 2025.

L'ensemble du budget est équilibré en recettes et dépenses à :

	Section d'exploitation	Section d'investissement	Total cumulé
DEPENSES	114 789 €	252 249,09 €	367 038,09 €
RECETTES	114 789 €	252 249,09 €	367 038,09 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 du service assainissement ainsi arrêté.

POINT N°9 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Madame FURSTENBERGER propose de désigner Mme Martine ZOLLER-LOISON pour assumer la présidence pendant le présent point portant sur l'approbation du compte administratif principal 2024. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Mme Martine ZOLLER-LOISON – 1^{ère} adjointe, présente le compte administratif principal 2024 qui a été joint à l'ordre du jour et qui a été examiné par la Commission des finances le 25 mars.

Il fait apparaître, après intégration des résultats antérieurs reportés, les résultats ci-après :

Section de fonctionnement

Dépenses	544 962,00 €
Recettes	766 531,20 €
Résultat de l'exercice - Excédent de	221 569,20 €
<i>Report de l'excédent 2023</i>	384 613,43 €
Résultat de fonctionnement cumulé	606 182,63 €

Section d'investissement

Dépenses	130 865,38 €
Recettes	258 945,33 €
Résultat de l'exercice – Excédent de	128 079,95 €
<i>Report du déficit 2023</i>	- 50 216,08 €
Résultat d'investissement cumulé	77 863,87 €

RESULTAT GLOBAL CUMULE : EXCEDENT DE 684 046,50 €
(606 182,63 € - 77 863,87 €)

Madame Marie-José FURSTENBERGER, Maire, ne participant pas au vote, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité, approuve le compte administratif principal de l'exercice 2024.

POINT N°10 : COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Madame FURSTENBERGER, Maire, informe le conseil que le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Trésorier fait apparaître une parfaite concordance avec les montants des mandats et des titres émis en 2024 par la commune.

La balance de clôture est identique à celle du compte administratif 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2024 principal dressé par le SGC de Colmar.

POINT N°11 : AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame FURSTENBERGER, Maire, rappelle que le compte administratif principal voté de l'exercice 2024 fait apparaître :

→ un excédent à la section de fonctionnement de	606 182,63 €
→ un excédent à la section d'investissement de	77 863,87 €

Il précise que l'excédent de la section de fonctionnement constaté doit faire l'objet d'une affectation qui dans tous les cas doit permettre de couvrir le déficit de la section d'investissement. **En tenant compte des restes à réaliser**, il apparaît un déficit d'investissement de 580 245,05 € par conséquent :

Il est proposé :

- d'affecter la somme de 580 245,05 € au compte 1068 du budget primitif 2025 pour la couverture de la section d'investissement,
- de reporter la somme de 25 937,58 € en recette de la section de fonctionnement sur la ligne 002 du budget primitif 2025.

Les résultats de clôture de l'exercice 2025 pourront s'inscrire au budget primitif général 2024 de la façon suivante :

• R- compte 1068 : excédent de fonctionnement	580 245,05 €
• R- ligne 001 : excédent d'investissement reporté	77 863,87 €
• R- ligne 002 : excédent de fonctionnement reporté	25 937,58 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité, approuve ces propositions.

POINT N°12 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

L'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales, est présenté. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Mme la Maire précise que le budget fait apparaître une baisse des produits d'imposition ainsi que des dotations. Afin de contenir cette baisse, il est proposé par la commission Finances d'augmenter légèrement les taux.

En conséquence, il est proposé d'augmenter les taux de 1%.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
- DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

TAXES	TAUX 2025	BASES	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe d'habitation	17,41 %	75 400	13 127 €
Taxe foncière (bâti)	24,37 %	1 120 000	272 944 €
Taxe foncière (non bâti)	70,21 %	87 900	61 715 €
CFE (Cotisation foncière des entreprises)	22,99 %	85 700	19 702 €
Produit fiscal attendu			367 488 €

- CHARGE Madame le Maire,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

POINT N°13 : SUBVENTIONS DIVERSES

LE CONSEIL MUNICIPAL, arrête la liste des subventions à verser pour l'exercice 2025, selon détail ci-après :

- **Subvention aux associations locales et autres**

APAMAD	100 €
ASSOCIATION SPORTIVE HATTSTATT	560 €
CHORALE STE CECILE DE HATTSTATT	280 €
CLUB « AGE D'OR DE LA CITE DES SEIGNEURS » HATTSTATT	280 €
ASSOCIATION JSP VOEGTLINSHOFFEN	300 €
CLUB VOSGIEN ROUFFACH	50 €
SOCIETE D'HISTOIRE DE ROUFFACH	100 €
LA PREVENTION ROUTIERE	40 €
OFFICE MUNICIPAL DE HATTSTATT (OMSCL)	190 €
SYNDICAT VITICOLE DU HATSCHBOURG	150 €
MUSIQUE DE GUEBERSCHWIHR	150 €
RONDE DES FETES	130 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	250 €
ECOLE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE classe verte (report 2024)	3 500 €
TOTAL	6 080 €

Le tableau récapitulatif des subventions est annexé au budget primitif 2025.

POINT N°14 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2025

Madame FURSTENBERGER rappelle que la commission des finances, réunie le 25 mars 2025, a étudié le projet de budget primitif 2025.

Elle présente le détail de ce budget primitif.

Ce budget s'équilibre de la façon suivante :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	733 797,58 €	733 797,58 €
Investissement	1 114 571,53 €	1 114 571,53 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité,

- APPROUVE le Budget primitif général 2025 ainsi arrêté et autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POINT N°15 : LOT DE CHASSE N°2 – AGREMENT DE PERMISSIONNAIRES

Madame le Maire soumet au conseil la demande de M. Christian LAMBERGER, détenteur du droit de chasse du lot n°2, qui souhaite s'adjoindre deux permissionnaires, en l'occurrence M. Guy HIRTZ et M. Jean-Luc MIESCH.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les documents présentés par les candidats ;

VU le cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin ;

VU l'avis favorable de la Commission communale consultative de la chasse ;

APRES DELIBERATION, DECIDE A L'UNANIMITE,

- D'AGREER comme permissionnaires sur le lot de chasse n°2 de notre commune :

- **Monsieur Guy HIRTZ et M. Jean-Luc MIESCH**

- HABILITE Monsieur le Maire à établir et à signer les attestations d'agrément et tous documents correspondants.

POINT N°16 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Madame le Maire porte à la connaissance du conseil la déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) suivantes :

- demande formulée par Maître Eléna NAPOLI, notaire à Orbey et qui porte sur la réduction de capital de la société par voie de rachat des parts du bien sis 15 rue de Wiggensbach, section 6 parcelle 830 d'une superficie totale de 4,01 ares.

LE CONSEIL MUNICIPAL est informé que le droit de préemption n'a pas été mis en œuvre pour le bien susvisé.

POINT N°17 : CREDITS SCOLAIRES 2025

Madame FURSTENBERGER, Maire, expose le budget prévisionnel 2025 pour le RPI, transmis par M. FONTAINE.

Les effectifs scolaires se décomposent comme suit :

Guebenschwihr : 48 élèves / Hattstatt : 47 élèves

Elle précise qu'il s'agit d'un budget prévisionnel étant donné que plusieurs inconnues subsistent à cette période de l'année. La participation de 3 500 € accordée en 2024 pour le séjour en classe découverte est reporté en 2025.

Il est proposé d'inscrire au budget 2025 les crédits scolaires suivants :

- 2 126 € - activités diverses : transport et entrées piscine, sortie cirque Gruss, spectacle « Planète mômes » et autres sorties culturelles ;
- 1 880 € (40 € X 47 élèves) : fournitures scolaires et matériel pédagogique
- l'achat d'un tableau interactif serait à prévoir en investissement (devis en cours)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE les crédits scolaires tels que présentés ci-dessus ;**

POINT N°18 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – APPROBATION DE L'ACCORD COLLECTIF LOCAL PREVOYANCE ET PARTICIPATION A LA PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE

Lors de la séance du Conseil municipal en date du 10 février dernier, mandat a été donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) afin de mener pour le compte de notre collectivité territoriale/établissement public, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG 68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG 68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

La négociation qui a permis d'aboutir à cet accord a conjugué le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du cadre réglementaire, ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur le CDG 68 et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG 68 ainsi que sur les agents.

L'application de cet accord à notre commune est subordonnée à son approbation par le Conseil municipal.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1er janvier 2026.

Le CDG 68 propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure par délibération.

À l'issue de cette procédure de consultation, la commune conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025 ;

Vu les avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 13 février 2024 et du 26 novembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2025 donnant mandat au Président du CDG 68 pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance ;

Considérant l'intérêt de se joindre à la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,

- DÉCIDE d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.

- DÉCIDE de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1er janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.

- PREND ACTE que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

POINT N°22 : DIVERS

- Une nouvelle chasse aux œufs est organisée le 20/04 par l'association OHANA.

- La marche populaire aura lieu le samedi 05/04 et dimanche 06/04.

- La quête pour la Ligue contre le cancer a débuté depuis le 29/03 dernier.

- L'office du tourisme prévoit d'organiser une balade ludique dans notre commune à compter de la période estivale.
 - La journée citoyenne est prévue le 17/05 prochain. Une réunion sera organisée le 05/05 afin de présenter les chantiers.
-

La séance est levée à 22h.